



Procédure de licenciement dans l'entreprise

Par **stralizia**, le **14/06/2009** à **11:45**

Bonjour,
Je suis convoqué a un entretien pour un licenciement par le responsable de la
l'entreprise , et je ne connais pas la cause. Dois je demander des explications à mon
hierarchie(personne au dessus de moi) avant l'entretien pour le licenciement lui poser des
question pour en savoir plus ??? merci pour votre réponse

Par **jrockfalyn**, le **14/06/2009** à **12:36**

Bonjour,
C'est lors de l'entretien préalable (et pas avant, en principe) que l'employeur doit
énoncer les motifs qui, selon lui, justifient la mesure de licenciement. Ces motifs peuvent être
de nature économique (difficultés de l'entreprise, nécessité de réorganisation,...) ou constituer
une cause individuelle (faute, insuffisance professionnelle, etc...).
Il faut donc attendre.
Lors de l'entretien, l'employeur devra vous laisser vous exprimer et formuler vos
observations contre le motif de licenciement.
La décision de l'employeur devra vous être
notifiée au plus tôt 2 jours après l'entretien (7 jours s'il s'agit un licenciement
économique).
N'hésitez pas à nous tenir au courant.
Cordialement
JR